



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du règlement numéro 2023-334
décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux
travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Gilbeault-Delisle (rang Nord –
1177 mètres)**

Le 12 septembre 2023, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le *Règlement numéro 2023-334 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Gibeault-Delisle (rang Nord – 1177 mètres)*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 15 septembre 2023

(s) Caroline Provost

Caroline PROVOST

Greffière-trésorière adjointe